Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_237-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 38 43

L'an deux mille vingt six, le treize octobre, à 19 Heures 00, à la La Mézière - Salle Cassiopée, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DEBORD Valérie, BRUNET Thierry

Absents :
VIROLLE Sylvie, DESMIDT Yves, BLAISE Laurence

Absents ayant donné pouvoir :
GELY-PERNOT Aurore donne procuration à LEHERISSE Pierre
VASNIER Pascal donne procuration à DUCLOS Didier
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
FERRAND Marc-Olivier donne procuration à FEREY Yves
JOUAULT Claire donne procuration à ALISON-MOUSSET Gwendoline

Secrétaire de séance : Monsieur GORIAUX Pascal

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_237-DE

N° DEL_2026_237

Objet **Personnel**

RH - Contrat de projet - Chargé.e de travaux

Avant de définir un programme pluriannuel d'investissements (PPI) sur ce nouveau mandat, la Communauté de Communes est déjà engagée sur un programme de travaux en cours de réalisation ou à l'étude.

Un poste permanent de conducteur.rice de travaux permet d'assurer le pilotage d'opérations d'envergure : bâtiment épicerie solidaire/restos du cœur, aménagement de la ZA des Olivettes 2, extension du Pôle communautaire, aménagement des nouvelles liaisons cyclables du schéma des mobilités douces.
D'autres opérations nécessitent un accompagnement en pilotage et en suivi d'exécution : étude et travaux d'aménagement du site des Landelles, extension du Parking de la gare de Saint-Germain, étude d'un plan d'adaptation des crèches aux canicules.
Ces opérations sont prévues d'être menées dans un délai de 3 ans.

Il vous est proposé la création d'un poste temporaire de chargé.e de travaux en contrat de projet pour mener les opérations précitées à compter du 1er décembre 2026 jusqu'au 30 novembre 2029, à temps plein.
Ce contrat de projet aura une durée prévisionnelle de 3 ans. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent.e contractuel.le percevra la rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Technicien (Catégorie B) au 2ème échelon, indice brut 395, indice majoré 374.
Le régime indemnitaire instauré par les délibérations du Conseil communautaire relative à la mise en place et aux modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable.

Monsieur le Président propose d'approuver les modalités de ce recrutement contractuel et sollicite l'autorisation de signer le contrat de projet

---

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment les articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2 019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les crédits qui seront inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la création d'un poste temporaire de chargé.e de travaux en contrat de projet pour mener les opérations précitées à compter du 1er décembre 2026 jusqu'au 30 novembre 2029, à temps plein,

VALIDE les modalités du contrat de projet décrites ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce contrat et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_237-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 26/10/2026
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur GORIAUX Pascal

Le *26/10/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

